

## QUE PENSER DES SALLES D'INJECTION DE DROGUES QUE LA MAIRIE VEUT INSTALLER DANS LE XEME ?

### UNE SALLE DE SHOOT HORS LA LOI

*L'usage illicite de drogues c'est-à-dire l'usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants est un délit réprimé par l'article L. 3421-1 du code de la santé publique. Il peut entraîner, selon la prise, 24 à 48 heures de garde à vue puis une condamnation pouvant aller jusqu'à 3750 € d'amende et un an de prison.*

Or, les salles de shoot légalisent de fait la consommation de drogue

L'assemblée nationale a refusé la dépénalisation du cannabis. Et là, d'une simple signature de Messieurs AYRAULT et DELANOË, on les légalise de fait.

### UNE SALLE DE SHOOT DANGEREUSE POUR LES TOXICOMANES ET LES RIVERAINS

Cette salle ne peut qu'attirer les dealers et servir de salle de test à toutes les saletés que les chimistes pourront inventer.

Les pays qui ont fait cette expérience en reviennent, ils ont constaté une hausse considérable du nombre de drogués et du nombre de shoots par drogué. Ils ont également constaté un rassemblement de dealers autour des salles de shoot à l'intérieur du périmètre protégé de toute intervention de la police.

D'après J. BAXTER, vice-présidente de la Fédération mondiale contre les drogues, « ces salles entretiennent la dépendance aux drogues au lieu d'aider les gens à s'en débarrasser ». Dans son pays, l'Australie, la salle d'injection de King's Cross, créée en 2001 à Sydney, est très controversée. **L'association Drug Free Australia a démontré en 2006 que le risque était plus important d'avoir une overdose dans la salle que dans le quartier alentour.** De plus, la salle attire les dealers à ses portes. « Ces endroits créent un effet "pot de miel", où les dealers se regroupent pour vendre leur drogue aux acheteurs qui entrent ensuite dans la salle d'injection. »

A Genève, on a pu observer des conséquences comparables avec une installation de mafias et une intensification du trafic autour des salles de shoot.

Patrick RIBEIRO (secrétaire général du syndicat Synergie Officiers) s'inquiète de « l'afflux programmé de toxicomanes » qui provoquera « le cauchemar des riverains ».

**Où iront les toxicomanes quand la salle sera fermée le matin ou le soir, ou bien trop petite pour les accueillir tous ? ET COMMENT NEGLIGER LE FAIT QUE LE QUARTIER DE LA CHAPELLE ET TOUT LE NORD DE L'ARRONDISSEMENT CONCENTRENT DEJA DE NOMBREUX PROBLEMES DE SECURITE ?**

### QU'EN PENSE LA MEDECINE ?

La décision de création d'une salle d'injection de drogue a provoqué l'indignation de l'**Académie nationale de médecine et du Conseil national de l'Ordre des médecins qui ont réitéré leur opposition** à l'expérimentation de « salles de consommation contrôlée de drogues » début 2013.

**L'article L. 34214 du code de la santé publique réprime toutes les incitations, directes ou indirectes, à la consommation de stupéfiants.** Comment l'Etat pourrait-il expliquer aux jeunes qu'il ne faut pas se droguer alors qu'il facilite la prise de drogues dures ? Cette salle signe l'échec total de toute politique actuelle et future de lutte contre l'addiction aux drogues.